

Projet – à approuver à la séance du 18 octobre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 30 août 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant		X
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre	X	
<b>Direction générale</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
<b>Secrétariat général</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
<b>Invités</b>		
Aguerre-Pagé, Amiel, directrice adjointe des Services éducatifs	X	
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	

**POINTS STATUAIRES**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

## **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé est adopté en retirant le point 4.5 *Huis clos : Demande de révision de décision*.

### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 21 juin 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2021

### **Période de questions du public**

- 2.1 Période de questions du public

### **Points pour information**

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
  - Président du conseil d'administration
- 3.2 Rapport du directeur général

### **Points de décision nécessitant une présentation**

- 4.1 Projets pédagogiques particuliers (article 240 LIP – Renouvellement : - Demande au MEQ
- 4.2 Mandat des comités du Centre de services scolaire de Laval
- 4.3 Linges directrices – Frais de déplacement et indemnités des membres du CA
- 4.4 Rapport annuel du protecteur de l'élève
- 4.5 ~~Huis clos – Demandes de révision de décision~~

### **Autres**

- 5.1 Huis clos
- 5.2 Varia

**CA 2021-2022 numéro 006**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021**

**Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**CA 2021-2022 numéro 007**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2021**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 28 juin 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**CA 2021-2022 numéro 008**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 AOÛT 2021**

**Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 23 août 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

**CA 2021-2022 numéro 009**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **2.1 Période de questions du public**

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions du public.

---

### **POINTS POUR INFORMATION**

#### **3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- **Président du conseil d'administration**

##### **Démission d'un membre du conseil d'administration**

Le président informe les membres du conseil d'administration de la réception, le 24 août 2021, de la démission écrite de M. Louis-Philippe Laurendeau, membre représentant de la communauté, âgé de 18 à 35 ans, laquelle est effective à compter de cette date.

#### **3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

##### **Réussite éducative - secteur de la formation des jeunes**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à présenter les faits saillants en matière de réussite éducative depuis la rentrée scolaire, de même que de certains projets pédagogiques mis en place afin de favoriser la réussite des élèves.

### **Réussite éducative - secteur de la formation des adultes et de la formation professionnelle**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à présenter les faits saillants en matière de réussite éducative pour le secteur de la formation des adultes et de la formation professionnelle, ainsi que des informations sur la fusion de certains centres de formation professionnelle.

### **Situation budgétaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants sur la situation budgétaire depuis le début de la présente année scolaire, de même que sur l'opération de perception de la taxe scolaire.

### **Situation en technologies de l'information**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants en lien avec les technologies de l'information, plus particulièrement quant à la réception, la préparation et la distribution des appareils dans les établissements et aux élèves.

### **Situation des ressources matérielles et de l'organisation scolaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à présenter les faits saillants en matière de ressource matérielle et d'organisation scolaire, notamment concernant les projets de construction et rénovation en cours, ainsi que concernant les enjeux du dossier du Plan québécois en infrastructure (PQI) et la situation du transport scolaire.

### **Situation des ressources humaines**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants de la situation actuelle en matière de ressources humaines et de dotation.

### **Covid-19**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres que le Centre de services scolaire de Laval participera à un projet pilote pour le déploiement de tests rapides. Les écoles primaires du quartier Chomedey utiliseront les tests rapides du 13 septembre au 8 octobre 2021 pour les élèves symptomatiques. Le Centre de services scolaire de Laval suit les recommandations des autorités en lien avec l'application des mesures sanitaires et la gestion des cas et contacts.

## **POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **4.1 PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS (ARTICLE 240 LIP) – RENOUVELLEMENT : - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (MEQ)**

ATTENDU que les écoles alternatives L'Envol et Le Baluchon, et l'École d'éducation internationale de Laval ont obtenu en juin 2018 une reconnaissance du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), suivant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les fins de leurs projets particuliers;

ATTENDU que ces autorisations arrivent à échéance le 30 juin 2023;

ATTENDU que le MEQ demande que le dépôt des demandes au moins un an et demi avant l'année scolaire visée;

ATTENDU la confirmation des conseils d'établissement de ces écoles quant à leur volonté de reconduire cette reconnaissance pour une durée de trois ans, soit pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU que les écoles alternatives L'Envol et Le Baluchon, et l'École d'éducation internationale de Laval intègrent dans leurs classes des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);

ATTENDU les orientations du Centre de services scolaire de Laval, visant la persévérance, la motivation et la réussite des élèves;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de favoriser la poursuite des tels projets particuliers qui visent la diversification de l'offre de services, la rétention, la persévérance et la réussite des élèves;

ATTENDU les consultations menées auprès du Comité de parents du Centre de service scolaire de Laval et du Syndicat des enseignants de la région de Laval sur la reconduction de ces projets pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

**Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :**

QUE le Centre de services scolaire de Laval réitère sa demande au ministre de l'Éducation du Québec de reconduire les autorisations permettant à l'école l'Envol, l'école Le Baluchon et l'École d'éducation internationale de Laval de poursuivre leurs projets particuliers, suivant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

**CA 2021-2022 numéro 010**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **4.2 MANDAT DES COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL**

ATTENDU les résolutions du conseil d'administration du 20 octobre 2020 numéros 008, 010, 011, 012 et 013 désignant les membres du comité d'étude des demandes de révision de décision, du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des ressources humaines, du Comité de vérification et du Comité consultatif de transport;

ATTENDU que le mandat des membres des comités précités se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année 2021-2022;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration de prolonger le mandat des membres desdits comités pour une année additionnelle;

**Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :**

QUE la durée du mandat des membres du comité d'étude des demandes de révision de décision, du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des ressources humaines, du Comité de vérification et du Comité consultatif de transport soit prolongée jusqu'à la première séance du conseil d'administration de l'année 2022-2023;

QUE les résolutions CA 2020-2021 numéros 008, 010, 011, 012 et 013 soient modifiées en conséquence.

**CA 2021-2022 numéro 011**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **4.4 LIGNES DIRECTRICES – FRAIS DE DÉPLACEMENT ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CA**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté, le 7 octobre 2020, le Décret 1027- 2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

ATTENDU que ce décret prévoit que les frais de transport, de repas et d'hébergement sont remboursés conformément à la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents pour les déplacements, émise par le Conseil du trésor;

ATTENDU que cette directive précise que le dirigeant d'organisme, en l'occurrence le conseil d'administration, établit les lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables et ce, sous réserve des dispositions prévues à la directive;

ATTENDU que ces lignes directrices s'appliquent donc en complémentarité des encadrements gouvernementaux cités précédemment;

#### **Il est proposé par Mme Katya Dulac, et résolu**

QUE le conseil d'administration adopte les Lignes directrices concernant la gestion des frais de déplacement et des autres frais et indemnités remboursables pour les membres du conseil d'administration déposées en annexe de la présente résolution.

**CA 2021-2022 numéro 012**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **4.5 RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au Centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

ATTENDU que ce rapport doit être joint au rapport annuel du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU le rapport annuel du protecteur de l'élève, Monsieur Claude Provencher du 9 août 2021;

**Il est proposé par M. Hubert Alexandre-Gingras, et résolu**

QUE le rapport annuel 2020-2021 du protecteur de l'élève, Monsieur Claude Provencher soit reçu pour fin de dépôt sous la cote CC 2021-2022 numéro 013;

QUE le conseil d'administration prenne acte des recommandations et en assure le suivi.

**CA 2021-2022 numéro 013**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **5.1 HUIS CLOS**

Aucun huis clos n'est requis.

#### **5.2 VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
Président du CA

**STELLA DUVAL**  
Secrétaire générale